

[3] Actualisation de la réglementation administrative et technique

LE BETON ARME ET L'ARCHITECTE : DU PLAN AU CHANTIER *Evolution de la mise en œuvre en regard des EUROCODES* PROGRAMME 2011

OBJECTIFS

Par des exemples et sans calcul : comprendre le fonctionnement du béton armé et les dispositions constructives associées en regard des Eurocodes (nouvelles réglementation).

Repérer les défauts d'exécution à corriger impérativement.

Comprendre les pathologies des constructions en béton et savoir identifier leur origine.

Lire et comprendre un plan béton armé

PUBLIC ET DÉBOUCHÉS

Les professionnels du bâtiment : architectes et collaborateurs, conducteurs de travaux, chefs de chantier, ...

Les professionnels du bâtiment qui, sans formation spécifique au calcul de béton armé, exercent des fonctions de suivi de chantier.

Les professionnels du bâtiment ci-dessus soucieux de repérer les dispositions de ferrailage acceptables et celles, dangereuses, à corriger impérativement.

DURÉE ET COÛT DE LA FORMATION

2 jours : 14 heures de formation

METHODES PEDAGOGIQUES

Démonstration sur modèles et maquettes permettant de visualiser les points essentiels du fonctionnement du béton armé.

Approfondissement par des études de cas soutenues par des exercices.

Illustration par la projection de schémas, images ou photos, et courbes de variation

Un dossier de stage comprenant la synthèse des différents points explorés sera remis à chaque participant.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Le béton armé, de quoi s'agit-il ?
2. Les composants du béton armé et les conditions de leur association
 - Le béton.
 - Les aciers.
 - L'adhérence.
 - Les conditions d'enrobage et les distances entre barres à respecter.
3. Le fonctionnement du béton armé et l'organisation des aciers
 - Résistance aux effets du moment fléchissant.

- Résistance aux effets de l'effort tranchant.
4. Repères de dimensionnement et dispositions constructives
 5. Pathologie et étude de cas
 6. Lire et comprendre un plan béton armé

INTERVENANT

Jean Louis GRANJU

Ingénieur INSA Lyon – Génie Civil

Carrière : ancien Professeur d'Université

- Enseignement : Béton Armé à l'UIT Génie Civil de Toulouse
- Recherche : sur le béton, au LMDC (UPS et INSA Toulouse)

Maurice CARADANT

Ingénieur INSA-Architecte DPLG

Directeur CARADANT Bureau d'Etudes

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Evaluation continue pendant la formation.

ORGANISME DE FORMATION

MC FORMATION

3 rue des Charrons - 31700 Blagnac

Tel : 05 61 157 993 - Fax : 09 55 677 093

Messagerie : mc.formation@wanadoo.fr

N° de déclaration d'existence : 73.31.02550.31

Responsable pédagogique

Maurice CARADANT

LIEU DE FORMATION

MC Formation, 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac

RENSEIGNEMENTS

Pôle de formation Midi-pyrénées

<http://www.polearchinformation.org/accueil.html>

Nadia Sbiti, Directrice du Pôle de formation Midi-pyrénées.

pole.archinformation@gmail.com

05 62 11 49 32,

MC Formation, 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac

www.mcformation.com

mc.formation@wanadoo.fr

05 61 15 79 93

[3] Actualisation de la réglementation administrative et technique

LE BETON ARME ET L'ARCHITECTE : DU PLAN AU CHANTIER

Evolution de la mise en œuvre en regard des EUROCODES

PROGRAMME 2011

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1/ Remplir la demande d'inscription sur le site du Pôle Midi-Pyrénées :

<http://www.polearchifformation.org/accueil.html>

2/ Imprimer le devis et l'envoyer avec le règlement de l'acompte à l'ordre de **MC FORMATION** à l'adresse suivante : **MCFORMATION 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac**

3/ Faire la demande de prise en charge à votre OPCA (OPCA PL, FIF PL, FAFIEC, AGEFOS, etc.) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et le devis.

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

1/ L'inscription est définitive, uniquement si elle est accompagnée du règlement : Pour les formations d'une durée supérieure à 3 jours : 30% d'acompte à l'inscription, le solde, le premier jour de formation

2/ Le centre de formation se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par MC FORMATION et le règlement sera restitué.

3/ Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, le dédit de 30% du coût de stage sera facturé au stagiaire. Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 8 jours avant le début du stage, le dédit de 100% du coût de stage sera facturé au stagiaire.

4/ En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.

5/ Dans le cas où un participant est empêché d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, son entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable du centre de formation et sous réserve d'avoir les pré-requis demandés, avant le début du stage.